

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.530  
29 août 1989

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT TRENTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 29 août 1989, à 10 heures.

Président : M. El Ghali Benhima (Maroc)

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la 530ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen des rapports des organes subsidiaires spéciaux, ainsi que l'examen et l'adoption du Rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Néanmoins, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

J'ai sur la liste des orateurs, aujourd'hui, les représentants du Japon; de la France (ce dernier parlera en sa qualité de président du Comité spécial des armes chimiques); de la Chine; de la Mongolie, qui prendra la parole en sa qualité de président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace; de la République de Corée; et du Mexique, qui parlera au nom du président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'ambassadeur Yamada.

M. YAMADA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, bien que j'aie eu déjà l'occasion de vous adresser mes félicitations, je tiens, une fois encore, à vous dire combien j'apprécie la compétence et l'habileté avec lesquelles vous conduisez nos travaux. Placée sous votre direction, la Conférence va bientôt achever avec succès sa session de cette année.

Comme cette intervention est la dernière que je prononce en tant que représentant du Japon à la Conférence, je voudrais partager avec vous quelques réflexions sur cette instance et sur la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement. Lorsque je suis arrivé ici durant l'automne de 1986, le monde se trouvait à un tournant de l'histoire du désarmement et de la maîtrise des armements. Dans les relations entre l'Est et l'Ouest, en particulier entre les Etats-Unis et l'URSS, les événements se sont succédé à un rythme qui aurait été inimaginable quelques années auparavant. Je songe tout spécialement à l'accord FNI et à sa mise en oeuvre sans problème, aux expériences communes de vérification sur les polygones d'essais nucléaires américains et soviétiques, au lancement de la négociation FACE et à ses progrès rapides, aux visites organisées dans des installations militaires sensibles.

Je suis arrivé à la Conférence avec l'espoir d'être le témoin d'avancées significatives - après une longue période d'hibernation - dans le processus multilatéral de désarmement. J'ai été heureux de constater la sincérité, le dévouement et l'assiduité des membres de la Conférence à l'égard de la cause du désarmement. J'ai connu des hauts et des bas, des espoirs et des déceptions. En toute franchise, je dois avouer que je vais vous quitter en ayant le sentiment que le rideau ne s'est pas encore levé sur la scène du désarmement multilatéral. Je décèle pourtant certaines tendances sous-jacentes qui se dessinent clairement. L'opinion publique mondiale prête une attention croissante aux travaux de la Conférence, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Les progrès dans ce domaine ne sont pas aisés. Le succès exige de la persévérance, des efforts considérables et une direction politique inspirée. Je suis convaincu que le moment viendra bientôt - comme il se doit - où vos efforts porteront leurs fruits.

(M. Yamada, Japon)

Les questions concernant les armes nucléaires ont une haute priorité pour le peuple japonais qui prie ardemment pour que ces armes soient finalement éliminées et pour qu'une apocalypse nucléaire ne se produise jamais plus. Le Japon aspire à la réalisation de l'interdiction complète des essais nucléaires. Les efforts internationaux allant dans cette voie sont maintenant vieux de plus de trente ans, et, parcourant ensemble ce chemin ardu, nous avons pu parfois entrevoir un accord imminent. Je dois avouer ma déception en entendant des déclarations qui font bon marché de cette histoire, qui contredisent les engagements pris à l'égard des instruments juridiques existants et qui jettent le doute sur la crédibilité et la bonne foi de ces efforts d'envergure mondiale.

L'interdiction des essais nucléaires est une mesure indépendante de désarmement. Son but est d'arrêter la prolifération horizontale des armes nucléaires. Elle vise à faire obstacle à leur perfectionnement incessant. Les partisans des essais disent qu'ils sont nécessaires tant que l'on dépendra de l'arme atomique. Ils ont raison. C'est précisément la raison pour laquelle j'appelle de mes vœux leur interdiction. D'aucuns affirmeront que celle-ci aura peu d'effets sur l'armement nucléaire. Ils ont peut-être aussi raison. Mais alors à quoi bon poursuivre les essais ? Bien que le Japon souhaite leur cessation immédiate et totale, nous ne préconisons pas une démarche irréaliste, ni de mesures préjudiciables à la sécurité du monde, en particulier à celle des pays occidentaux dont le Japon partage les valeurs politiques. C'est la raison pour laquelle le ministre des affaires étrangères de mon pays a proposé, en s'adressant à la Conférence en 1984, une démarche par étapes. C'est la raison pour laquelle le Japon appuie l'accord entre les Etats-Unis et l'URSS sur des négociations générales et progressives, comme il est indiqué dans leur déclaration conjointe du 17 septembre 1987. Nous espérons sincèrement que ces deux gouvernements accéléreront l'application de leur accord et que le processus multilatéral de négociation sera bientôt lié à leur engagement.

Au cours de ces dernières années, la Conférence du désarmement n'a pu faire oeuvre concrète, s'achoppant à la question du mandat d'un comité spécial à créer pour le point 1 de l'ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires. Cette impasse provient du caractère conflictuel de la position officielle des groupes. Cependant, j'ai vu un nombre croissant de délégations exprimer individuellement le désir d'entreprendre au sein de la Conférence des travaux de fond sur les questions concernant les essais nucléaires. Lorsque j'ai assumé la présidence de la Conférence en mars, j'ai entamé un processus de dialogue en vue de parvenir à un consensus sur le problème du mandat. M'efforçant de nous sortir de l'impasse des positions conflictuelles des groupes, j'ai consulté chaque délégation à titre individuel et officieux. Avec la coopération de toutes les délégations, j'ai pu établir que le projet de mandat proposé par l'ambassadeur Vejvoda dans le document CD/863 pouvait en fait constituer un point de départ sur la voie du consensus, et je crois que cela représente une percée. De nouvelles consultations ont considérablement réduit les divergences et j'ai l'espoir qu'un accord interviendra.

(M. Yamada, Japon)

Monsieur le Président, je vous suis très reconnaissant d'avoir encouragé sans relâche mes efforts. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude aux présidents successifs et aux nombreux représentants qui m'ont chaleureusement soutenu dans mon entreprise. Je tiens à dire ici que l'Ambassadeur de Azambuja et l'Ambassadeur Dietze m'ont apporté un concours inestimable en tant que coordonnateurs des groupes concernés. Je regrette de n'être pas encore en mesure de vous présenter un accord. La faute m'en revient, et non aux délégations. Je reste pourtant convaincu que, grâce à des efforts soutenus durant l'intersession, nous avons encore des chances de nous entendre pour que les travaux de fond commencent au début de la session de l'an prochain.

Je voudrais maintenant formuler quelques observations à propos du rapport intérimaire sur la vingt-huitième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui est publié sous la cote CD/944. Je me félicite vivement de l'excellent travail que le Groupe continue d'effectuer afin de mettre au point la conception d'un système moderne d'échange international de données sismiques. Le Groupe se trouve maintenant à une étape très importante, celle de la mise à l'épreuve du projet. A cet égard, je note avec grande satisfaction que la première phase du deuxième Essai technique à grande échelle sera achevée d'ici à la fin de l'année et que la deuxième phase commencera le 16 janvier 1990. Je partage en même temps les inquiétudes du Président du Groupe, M. Dahlman, à l'égard de la participation à cet essai. Les 41 stations offertes par 21 pays sont inégalement réparties sur le plan géographique, aucune ne se trouvant en Afrique ou en Amérique latine et l'Asie n'en ayant que quelques-unes. Une participation plus large est nécessaire pour que les objectifs du deuxième Essai soient atteints. Un système mondial de surveillance sismique est un facteur essentiel pour une future interdiction complète des essais. La contribution du Groupe spécial d'experts scientifiques aurait également une valeur plus grande si la participation était plus étendue. Je voudrais demander aux pays qui ne l'ont pas encore fait, en particulier à ceux de l'hémisphère sud, de se joindre au Groupe d'experts scientifiques.

Les préparatifs de la dernière révision du TNP, qui aura lieu l'an prochain, ont déjà commencé. La première session du Comité préparatoire tenue en mai a été suivie par 95 Etats, soit 30 de plus que lors de la réunion préparatoire du troisième examen - signe de l'intérêt et du souci croissants pour l'avenir du régime du TNP après 1995. Ce régime a constitué, durant ces vingt dernières années, l'un des cadres juridiques les plus importants pour la sécurité mondiale. L'objectif du Japon est de le sauvegarder et de le renforcer. A cet effet, des efforts considérables sont requis à la fois des Etats dotés d'armes nucléaires et de ceux qui n'en ont pas. Il nous faut considérer dans leur interdépendance les questions de la non-prolifération des armes nucléaires, du désarmement nucléaire et de l'interdiction des essais nucléaires, et formuler une stratégie multilatérale cohérente. Le TNP n'est pas une fin en soi, mais constitue une étape intermédiaire sur la voie d'un monde dénucléarisé. Afin de maintenir le régime du TNP, des efforts véritables sont parallèlement nécessaires dans le domaine du désarmement nucléaire.

(M. Yamada, Japon)

Nous nous félicitons des négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction des armes stratégiques et nous formulons l'espoir sincère de les voir réussir sans tarder. Je voudrais aussi demander aux autres Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'aux Etats qui n'en possèdent pas mais qui sont des cas limites, d'envisager une politique de prévoyance à l'égard des générations futures. Après tout, quel droit un pays a-t-il de prétendre être différent des autres au sujet de l'option nucléaire ? Si les autres suivent le même chemin, ce sera le chaos et la catastrophe pour notre planète.

Le succès de la Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques, qui a eu lieu au début de l'année, a donné l'élan voulu au Comité spécial des armes chimiques pour effectuer des négociations intensifiées et parvenir à de nombreux résultats importants, en particulier pour ce qui est des questions techniques. Il s'agit là d'éléments indispensables pour la rédaction de la Convention sur les armes chimiques. Je tiens à exprimer mes félicitations sincères au Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Pierre Morel, pour ses efforts inlassables, sa sagacité et sa direction éclairée. Je voudrais féliciter également les présidents des cinq groupes de travail pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Nous n'avons cependant pas effectué de percée à propos de questions politiques importantes, par exemple : comment arriver à s'entendre sur les régimes de vérification, y compris l'inspection par mise en demeure, la composition et la prise de décision du Conseil exécutif, et la sécurité non diminuée durant la période de transition. Il nous faut tenir compte de l'imbrication de ces questions et d'autres problèmes dans le cadre global de la Convention.

La Conférence de Paris a donné une impulsion politique globale aux négociations sur les armes chimiques. Pourtant, à considérer ce qui s'est produit durant l'année écoulée au sein de la Conférence, j'ai la sensation désagréable que cette impulsion risque de nous échapper. Il est certain que fixer artificiellement un délai pour les négociations ne conduit pas nécessairement à un traité satisfaisant. Mais peut-on par ailleurs aller de l'avant comme si de rien n'était et parvenir à un traité sur une question d'une ampleur politique telle que celle des armes chimiques ? Je n'en suis pas sûr. Il nous faut avoir une perception commune de l'objectif politique du calendrier des négociations. Si nous voulons aboutir à une convention, nous devons être politiquement résolus à avancer compte tenu de ce calendrier politique.

Le Gouvernement australien va accueillir dans trois semaines la Conférence des gouvernements et de l'industrie contre les armes chimiques. Le Japon y participera et oeuvrera en vue de son succès. Nous espérons que cette réunion donnera un nouvel élan aux négociations sur les armes chimiques qui se déroulent à Genève. Je suis reconnaissant à l'Ambassadeur David Reese d'avoir précisé le caractère de la conférence en réponse à la déclaration commune du Groupe des 21. Le Japon se préoccupe beaucoup du danger croissant de la dissémination des armes chimiques. A cet égard, il prend actuellement, à titre individuel et de concert avec les gouvernements qui partagent le même point de vue, des mesures appropriées conformément au paragraphe 4 de

(M. Yamada, Japon)

la Déclaration finale de la Conférence de Paris. Par ailleurs, nos efforts à l'échelle globale doivent se concentrer sur l'interdiction complète des armes chimiques et non sur de quelconques mesures intermédiaires.

Les problèmes de vérification sont très ardues, sur le plan politique aussi bien que technique. Bien qu'il soit peut-être impossible d'établir un régime de vérification à toute épreuve, nous devons nous efforcer d'en créer un qui soit raisonnablement efficace et fiable. Il est également important de prendre note des différences fondamentales qui existent entre la vérification de la destruction des armes chimiques qui dure dix ans et la vérification de la "non-production" qui n'a pas de fin.

Le groupe de travail 1 a mis au point l'annexe sur la protection de l'information confidentielle. Il est indispensable d'assurer comme il convient la confidentialité de l'information aussi bien militaire que civile. Je crois que cette annexe est un élément important à cet effet. Le groupe a également travaillé sur le protocole concernant les procédures d'inspection, les régimes de vérification au titre de l'article VI et d'autres sujets. Nous jugeons important d'examiner ces questions dans le détail afin de résoudre les problèmes de vérification et de rédiger un texte cohérent. Il faut espérer que les initiatives louables des présidents aboutiront à de nouveaux progrès.

Les inspections expérimentales nationales ont été très utiles pour parvenir à rédiger une convention réaliste et sensibiliser à la convention les responsables dans les différentes capitales. Donnant suite au rapport sur son inspection expérimentale, le Japon a présenté un document de travail sur la visite initiale et l'"inspection par étapes". Partant des résultats des inspections expérimentales nationales, le Comité spécial devrait assurer un suivi approprié à cet exercice utile.

La "structure de la vérification" est une question qui a une importance fondamentale pour la Convention sur les armes chimiques. Si nous entrons dans des discussions de détail sans nous être entendus sur un cadre fondamental pour la vérification, nous risquons fort d'augmenter la confusion. Dans ce contexte, je me félicite vivement des efforts sérieux de l'Ambassadeur Morel visant à parvenir à un accord sur les inspections par mise en demeure.

Le groupe de travail 4 a accompli, depuis la session de printemps, un travail soutenu en vue de rédiger l'annexe sur les produits chimiques. En examinant les tableaux et les principes directeurs concernant l'article VI, il nous faudrait arriver à un équilibre approprié entre le risque que courent les objectifs de la Convention et la nécessité d'utiliser efficacement les ressources limitées du Secrétariat technique. Bien qu'il soit facile de l'oublier dans des discussions de détail, nous devons aussi noter la différence fondamentale entre les produits chimiques du tableau 1, qui sont en principe interdits, et ceux des tableaux 2 et 3 dont la fabrication, la consommation, etc. sont autorisées tout en étant soumises à des réglementations appropriées. Nous estimons qu'il demeure nécessaire de continuer à étudier en détail les problèmes spécifiques. Mais je me félicite

(M. Yamada, Japon)

hautement des initiatives à base techniques prises par les présidents, qui ont permis au Comité d'accomplir d'importants progrès dans les domaines de compétence des groupes, y compris l'annexe sur les produits chimiques.

Je voudrais ajouter aussi que les efforts soutenus des divers présidents nous ont permis d'approfondir nos discussions et de parvenir à des résultats tangibles dans les autres groupes de travail. Notamment, ma délégation estime que des travaux importants ont été réalisés en ce qui concerne les "amendements", les "sanctions" et d'autres domaines du groupe 2, les articles VIII et VII et autres sujets du groupe 3, l'article X, la "période de préparation" et d'autres thèmes du groupe 5.

Comme l'indique la Déclaration de la Conférence de Paris, il est impératif que la Convention sur les armes chimiques soit universelle. Nous nous félicitons beaucoup de la participation accrue aux négociations d'Etats non membres de la Conférence du désarmement. Comme nous en sommes convenus à Paris, tout Etat désireux de contribuer aux négociations devrait pouvoir le faire.

Je formulerai maintenant quelques remarques sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous reconnaissons la responsabilité particulière des deux principales puissances spatiales dans ce domaine. Les progrès accomplis dans leurs négociations bilatérales ont eu un impact décisif sur les débats de la Conférence du désarmement. Nous souhaitons donc que ces négociations menées à Genève avancent sans retard. En même temps, il nous faut continuer à examiner quels accords multilatéraux seraient utiles. Notre travail doit partir de trois considérations : l'espace n'appartient à aucun pays; une course aux armements dans l'espace exerce un effet direct non seulement sur la sécurité des deux principales puissances, mais aussi sur celle de tous les autres pays; enfin des progrès rapides dans le domaine spatial sont réalisés depuis peu par d'autres pays que les Etats-Unis et l'URSS.

Quelle démarche devrions-nous adopter à la Conférence ? Il nous faut savoir exactement comment est utilisé l'espace dans la pratique et examiner le régime juridique actuel pour voir comment on peut y recourir pour empêcher une course aux armements dans ce milieu. Cette démarche nécessite des discussions sur les moyens de combler les lacunes qui existent entre les activités spatiales actuelles et le régime juridique international en vigueur, ainsi que sur les moyens de renforcer ce régime afin de prévenir une course aux armements. Il est essentiel d'avoir une interprétation commune afin d'appliquer le régime juridique existant. Or, il n'y a pas de consensus sur l'interprétation de ces dispositions juridiques. Des mesures doivent donc être prises afin d'essayer de s'entendre sur la définition des termes, compte tenu des récents progrès scientifiques et techniques. A cet égard, je me félicite de l'analyse des problèmes terminologiques que le Canada a présentée l'an dernier au Comité spécial de l'espace.

(M. Yamada, Japon)

La Conférence pourrait jouer un rôle important dans la formulation de mesures de sécurité dans l'espace. Dans les années à venir, à mesure que l'espace deviendra de plus en plus encombré d'objets spatiaux de divers types, il faudra élaborer un "code de la route" afin d'éviter les accidents. Ce concept de "code de la route" serait peut-être un sujet que la Conférence pourrait développer. À cet égard, les exposés présentés durant la session d'été par les experts scientifiques de la République fédérale d'Allemagne et de la France ont été très utiles.

La reconnaissance actuelle basée dans l'espace implique l'emploi de plusieurs types de satellites. Les progrès scientifiques et techniques permettent de surveiller les manoeuvres et les matériels militaires. Les observations par satellites constituent un outil majeur de vérification et peuvent être utilisées aussi pour fournir des données venant compléter les éléments d'information obtenus à l'aide des autres moyens de vérification des accords de désarmement. La vérification par satellites est également un sujet que la Conférence pourrait aborder sous divers angles.

Je vais maintenant prendre congé de vous pour assumer mes nouvelles fonctions dans la République arabe d'Egypte, grand pays s'il en est, de culture ancienne et de dynamisme moderne que l'Ambassadeur Nabil Elaraby représente ici, à la Conférence, avec tant de compétence. Mon successeur, l'Ambassadeur Mitsuro Donowaki, se joindra bientôt à vous. C'est un diplomate remarquable dont le service diplomatique japonais est fier. Je me permettrai de vous demander de coopérer avec lui aussi étroitement que vous avez eu la bonté de le faire avec moi.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Président, à mes honorables collègues, à l'Ambassadeur Komatina, à l'Ambassadeur Berasategui, aux membres du Département des affaires de désarmement, aux interprètes et à tous les membres du secrétariat, pour vous dire que ma femme - qui, conformément à l'article 20 du Règlement intérieur est aujourd'hui présente dans la galerie des visiteurs - et moi-même voudrions vous exprimer à tous notre plus profonde gratitude pour votre amabilité qui a rendu notre séjour à Genève des plus fructueux et des plus mémorables. Nous n'oublierons jamais le plaisir d'avoir été associés avec vous. Nous vous adressons tous nos voeux de succès dans votre noble tâche consacrée à la cause du désarmement multilatéral.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables à l'adresse de la présidence. L'Ambassadeur Yamada nous quitte après deux ans et demi à la Conférence et nous laisse un souvenir remarquable par ses qualités personnelles et professionnelles. Doté d'une amabilité particulière et d'un style et d'une compétence diplomatique exceptionnels, il a tenu un rôle important à la Conférence notamment en recherchant encore récemment la convergence des positions sur des questions très délicates, soit en sa qualité de président soit comme représentant de son pays, le Japon, qu'il a représenté à la Conférence avec beaucoup de distinction. Récemment, nous avons été témoins des efforts qu'il a déployés pour conduire les consultations officielles afin de rétablir le Comité spécial

(Le Président)

sur le point 1 de l'ordre du jour portant sur l'"interdiction des essais nucléaires" et nous lui en sommes très reconnaissants. L'Ambassadeur Yamada nous a rapprochés d'un consensus sur cette question et je suis sûr que sa contribution à la Conférence aboutira à un résultat positif. Nous souhaitons à l'Ambassadeur, ainsi qu'à Mme Yamada, nos meilleurs voeux à l'occasion des nouvelles et très importantes fonctions diplomatiques qu'il va assumer. Je donne maintenant la parole au président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Morel, pour présenter le rapport du Comité spécial qui a été publié sous la cote CD/952.

M. MOREL (France) : Laissez-moi d'abord vous dire, Monsieur le Président, tout le plaisir que la délégation française éprouve à vous voir présider notre Conférence pendant le mois d'août : non seulement en raison des excellentes relations qui lient traditionnellement nos deux pays, mais aussi parce que nous avons tous pu apprécier l'habileté et la compétence avec lesquelles vous avez dirigé nos travaux au cours de cette période délicate, marquée comme chaque année par la mise au point du rapport de la Conférence. Puis-je aussi féliciter l'Ambassadeur Bayart de la Mongolie pour le talent avec lequel il a conduit sa présidence en juillet dernier ? Je voudrais également dire à quel point nous avons bénéficié au cours de ces dernières années de l'expérience de l'Ambassadeur van Schaik des Pays-Bas et de l'Ambassadeur Yamada du Japon. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions qui, fort heureusement, ne les éloigneront pas complètement de notre communauté du désarmement. Je tiens enfin à souhaiter la bienvenue aux nouveaux ambassadeurs Rasaputram de Sri Lanka et Ogada du Kenya.

Le moment est venu de vous présenter le rapport du Comité spécial des armes chimiques (CD/952), qui a été approuvé par celui-ci le vendredi 18 août. Il contient les trois éléments bien connus, à savoir la partie technique, l'appendice I qui constitue le "texte évolutif" proprement dit, enfin l'appendice II qui sert de base pour le travail ultérieur.

Je voudrais à cet égard attirer l'attention des délégations sur une erreur typographique dans la version française du rapport. Dans la table des matières de l'appendice II, à la quatrième ligne à partir du bas de la page 15, il convient de lire : Articles XII, XIV et ~~XX~~ de la structure préliminaire. De la même façon le titre de la page 215 devra se lire : articles XII, XIV et ~~XX~~ de la structure préliminaire. Le Secrétariat m'informe qu'un rectificatif sera distribué à cet effet.

Avant de faire rapidement l'inventaire des principaux résultats des travaux du Comité depuis février dernier, je voudrais commencer par quelques remarques d'ordre général.

La première est que nous avons énormément travaillé. je sais bien que le résultat que nous recherchons tous n'est pas une affaire de quantité, mais de qualité, et si le Comité, avec ses organes subsidiaires, a organisé en tout 209 réunions, c'est bien pour avancer autant qu'il était possible dans l'achèvement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, conformément à l'invitation forte et claire lancée dans la Déclaration finale

(M. Morel, France)

de la Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques. Toutes les délégations, celles des pays membres de la Conférence du désarmement, ainsi que celles des pays non membres - dont le nombre a plus que doublé par rapport à l'an dernier - ont redoublé d'efforts, et je saisis cette occasion pour les remercier de leur disponibilité, de leur contribution et de leurs encouragements.

La deuxième remarque est qu'à la suite de ce travail soutenu, le rapport que je présente aujourd'hui propose un projet de convention nettement amélioré. Le recours à la démarche thématique adoptée cette année par le Comité a permis de couvrir tous les aspects de la convention, de les relier entre eux et de mieux les ordonner, en sorte que nous disposons aujourd'hui d'un texte plus complet, plus cohérent et plus méthodique.

Est-ce à dire pour autant, et c'est ma troisième remarque, que nous sommes près du but ? Il peut être tentant de constater que la négociation n'a pas permis d'obtenir au cours de cette session la "percée" nécessaire, que le "point de non-retour n'a pas été atteint" ou encore que l'on s'est trop attardé aux considérations techniques au lieu de dégager le "paquet politique" indispensable pour conclure. Je suis le premier à regretter qu'il n'ait pas été possible d'aller plus loin encore, mais je pense - dans le même temps - que les formules toutes faites que je viens d'évoquer ne rendent pas vraiment compte de l'état réel de la négociation. Plus nous redoublons d'efforts, en effet, plus nous pouvons constater que l'on ne peut progresser que par une bonne conjonction d'ouvertures politiques et d'améliorations techniques, qui sont les unes et les autres indispensables et indissociables. La Convention sur l'interdiction des armes chimiques sera en effet un document extrêmement complexe, qui devra tout à la fois disposer de fondements scientifiques, techniques et industriels solides, et édicter des règles sans précédent en matière de sécurité.

Comment décrire à cet égard le travail effectué par le Comité au cours de la session qui s'achève ? Il me semble que l'essentiel de l'infrastructure technique de la Convention est maintenant au point, et que les avancées politiques substantielles enregistrées au cours de cette année permettent de bien définir le régime général de la future Convention.

Après ces remarques d'ouverture, je voudrais maintenant décrire brièvement les principaux résultats selon les cinq grandes catégories de sujets qui ont été respectivement couvertes par les cinq groupes de travail.

S'agissant de la vérification sous toutes ses formes, l'ordre du jour a été particulièrement chargé. Il faut d'abord relever l'insertion de l'Annexe sur la confidentialité dans l'appendice I, qui permet d'un coup de traiter à fond une question qui, il y a un an encore, était le plus souvent mentionnée "pour mémoire". Ce document permet tout à la fois d'alléger le texte proprement dit de la Convention et de répondre aux préoccupations actuelles et futures des gouvernements, des entreprises, mais aussi du Secrétariat technique. De la même façon, le groupe 1 a avancé à propos des procédures

(M. Morel, France)

d'inspection, et devrait pouvoir achever avant le début de la prochaine session la conversion des Directives pour l'inspectorat international, qui figurent encore à l'appendice I, en un Protocole sur les procédures d'inspection inséré pour le moment à l'appendice II, qui définira de façon plus précise et plus complète les conditions de travail des futurs inspecteurs.

Je rappelle également que le Comité a poursuivi cette année un exercice de grande envergure commencé l'an dernier, à savoir le lancement des inspections expérimentales nationales et l'examen des rapports nationaux. Mené d'abord sous l'égide de l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède, que je tiens à remercier pour sa contribution personnelle, ce travail a fait l'objet à la fin juin d'un échange de vues informel avec les experts venus de l'industrie et a ensuite été poursuivi, comme convenu, sous l'autorité du Président du groupe 1.

Grâce à ce premier travail multiforme sur le terrain, dans des conditions aussi proches que possible de la réalité, le Comité a pu constater la viabilité des dispositions de l'article VI et prévoir diverses améliorations dans la Convention. C'est doré et déjà le cas avec la nouvelle version de l'accord type pour les installations de la liste 2. Beaucoup de leçons pourront encore être tirées de ces inspections expérimentales qui doivent se développer et être organisées par d'autres pays.

J'ajoute enfin que le Comité a abordé directement l'un des sujets les plus sensibles de la future Convention, à savoir l'inspection par mise en demeure. Les consultations intensives menées par la présidence ont permis d'identifier de façon précise les éléments essentiels devant figurer à l'article IX, deuxième partie, qui - tout le monde le reconnaît - sera en quelque sorte la clef de voûte du schéma général de vérification de la Convention.

Les questions juridiques sont peut-être mieux circonscrites, mais non moins difficiles. L'appendice I contient désormais une série de clauses finales; ce sont les articles XV à XIX, issus des consultations menées l'an dernier, avec en complément, à l'appendice II, les résultats du travail effectué sur la question délicate des amendements, et les éléments à reprendre sur les rapports avec les autres accords internationaux, la durée et le retrait, les langues, le dépôt et l'enregistrement. Le groupe a également traité de la question fort importante des sanctions qui n'avait jamais été abordée en tant que telle et qui intéresse un grand nombre de délégations. Le document qui figure à la fin de l'appendice II offre une bonne base pour la poursuite du travail sur ce sujet.

Les travaux du groupe 3 sur les questions institutionnelles ont permis de mettre à jour les articles VII et VIII de la Convention, et de confirmer ainsi le schéma tripartite de la future Convention, c'est-à-dire Conférence des Etats parties, Conseil exécutif et Secrétariat technique. Il en va de même pour le document sur la Commission préparatoire, qui sera chargée après la signature et avant l'entrée en vigueur de mettre en place la future

(M. Morel, France)

organisation. Au-delà des textes, les inspections expérimentales nationales ont en outre permis de mettre en avant le rôle précis que devrait jouer l'autorité nationale à mettre en place dans chaque pays pour amorcer et entretenir la liaison avec le Secrétariat technique. De la même façon, le Comité spécial a commencé à examiner très concrètement, avec le concours des experts, la question du coût et des effectifs de la future organisation.

Le groupe 3 a également commencé à étudier la question du Conseil scientifique consultatif, qui pourrait apporter au Directeur général, et en tant que de besoin aux autres organes de la Convention, un avis indépendant dans des domaines en évolution rapide.

Les consultations menées par le groupe, puis par la présidence du Comité, ont en outre permis d'établir un cadre de travail hypothétique sur la composition et les modalités de prise de décision du Conseil exécutif. Point n'est besoin de souligner la grande importance politique que revêtent ces questions, longtemps laissées de côté. L'accord ne se fera sans doute que vers la fin de la négociation; mais pour en arriver par étapes à une formule agréée, il faut commencer par disposer d'éléments concrets de réflexion permettant à chaque délégation de préciser ses positions : tel est le but du document qui figure à l'appendice II.

S'agissant du groupe 4, il faut reconnaître que l'Annexe chimique représente un progrès majeur. Pour reprendre l'observation générale que je faisais tout à l'heure, on peut faire valoir qu'il s'agit là d'une question tout à fait technique, et donc d'un intérêt secondaire. Mais comment ne pas voir que cette annexe contient, en particulier avec les listes 1, 2 et 3, la matrice du régime général de la Convention ? Les listes sont désormais bien établies, et clairement associées à des régimes spécifiques de déclaration, de surveillance et de vérification. Au-delà des améliorations techniques, des regroupements, des remises en ordre et des clarifications qui en résultent pour l'ensemble du texte, je voudrais plus généralement souligner la consolidation que cette nouvelle annexe apporte à l'ensemble de l'édifice que constitue la Convention. Il y a un an encore, à pareille date, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'avoir trois ou quatre listes en raison de la difficulté persistante liée à la question des supertoxiques létaux. Toute l'infrastructure technique de la Convention restait ainsi frappée de précarité. La question a été traitée à fond, dans toute sa complexité, avec le concours précieux des experts. Je crois que toutes les délégations sont d'accord aujourd'hui pour confirmer qu'une solution peut être trouvée dans le cadre des trois régimes et des trois listes avec les catégories appropriées, en accordant une attention privilégiée à la révision des listes et donc à l'identification de nouveaux produits.

Dans le même temps, le groupe a été en mesure de réviser substantiellement l'Annexe 1 de l'article VI et d'arriver ainsi à un accord sur les conditions particulières de production très limitée de substances interdites à des fins de recherche, médicales, pharmaceutiques et de protection. Le travail devra être poursuivi sur cette annexe.

(M. Morel, France)

J'en viens au cinquième et dernier groupe, qui traite de la transition, thème qui a permis de considérer la Convention dans son développement continu, en partant de la négociation actuelle pour aller jusqu'à son régime définitif à l'issue de la période décennale de transition. L'appendice II contient ainsi les éléments concernant la période de préparation, en particulier sur les mesures de coopération envisageables dès avant l'entrée en vigueur, sur le rôle de l'Organisation après celle-ci, et avec les délais correspondants, ainsi que sur l'échange de données.

L'appendice II contient également un texte nouveau et de grande importance politique, celui de l'article X, qui porte sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques. Il suffit de rappeler que l'an dernier figuraient à la même place, et face à face, deux textes reflétant des conceptions opposées pour mesurer le progrès déjà accompli dans la recherche de solutions acceptables par tous.

Je dois en outre relever que, sur l'article XI qui traite du développement économique et technologique, les consultations ont permis de constater qu'il n'y avait pas d'objection de principe, sans qu'il soit possible pour le moment de travailler sur le texte lui-même.

Un seul aspect important de la Convention n'a en fin de compte pas été traité directement lors de cette session, à savoir l'ordre de destruction des stocks et des installations de production, mais pour une bonne raison, puisque l'on peut désormais compter sur l'aboutissement des consultations menées entre les deux Etats ayant déclaré posséder de tels stocks et installations, c'est-à-dire les Etats-Unis et l'URSS.

Je voudrais en outre rappeler que le Comité a mis en place un groupe technique consacré à l'instrumentation qui sera nécessaire à la mise en oeuvre de la future Convention. Ce groupe très spécialisé a réuni des experts venus des capitales et poursuivra son travail l'an prochain. Je saisis cette occasion pour remercier Mme Rautio, de la Finlande, qui a bien voulu en assurer la présidence.

Conformément à la pratique établie depuis des années, le Comité tiendra des consultations ouvertes à toutes les délégations du 28 novembre au 14 décembre prochains en vue de tenir une session à durée limitée du 16 janvier au 1er février 1990. Il ne sera bien sûr pas possible de reprendre tous les thèmes que je viens d'évoquer. Il faudra se concentrer sur les sujets en cours d'examen susceptibles d'apporter un résultat concret dans la nouvelle version du texte évolutif qui sera préparée pour la session de 1990. Les consultations que j'ai eues avec les présidents des groupes et avec les délégations me conduisent à proposer les sujets suivants :

- groupe 1 : le Protocole sur les procédures d'inspection et le document de travail du président du groupe sur l'article VI;
- groupe 2 : les clauses finales;
- groupe 3 : le Conseil scientifique consultatif;
- groupe 4 : les principes directeurs pour la liste 1 et les mécanismes de révision des listes;
- groupe 5 : la sécurité non diminuée pendant la période de destruction.

(M. Morel, France)

J'ajoute que je reprendrai les consultations de la présidence sur la deuxième partie de l'article IX, c'est-à-dire l'inspection par mise en demeure.

Afin de préparer un rythme de travail soutenu comparable à celui du Comité pendant toute la session, j'ai l'intention de mener dans la semaine du 20 novembre des consultations bilatérales privées avec toutes les délégations intéressées.

Comme cela a été le cas depuis février dernier, le travail de l'intersession sera conduit en équipe avec les cinq présidents de groupe, M. Rüdiger Lüdeking, de la République fédérale d'Allemagne, M. Mohamed Gomaa, de l'Egypte, M. Raskeh Sood, de l'Inde, M. Johan Molander, de la Suède et M. Walter Krutzsch, de la République démocratique allemande. Je tiens à les remercier chaleureusement pour la part déterminante qu'ils ont prise dans l'élaboration du travail présenté aujourd'hui.

De même, je voudrais remercier tout spécialement le secrétaire du Comité spécial, M. Abdelkader Bensmail, son adjointe, Mlle Agnès Marcaillou, ainsi que son assistante, Mlle Cheryl Darby, pour leur concours infatigable et en tous points exemplaire.

J'ai essayé, au début de cette intervention, de suggérer la perspective dans laquelle il convenait d'apprécier le travail accompli au cours des six derniers mois. Mais comment ne pas se tourner vers l'avenir au moment de conclure ? Ma remarque sera simple et brève car l'expérience passionnante vécue au cours de cette session fait qu'elle s'impose à moi comme une évidence : mesurons sans cesse que le temps nous est compté, et que la Convention en cours d'achèvement n'aboutira dans les faits que si elle est d'application universelle.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président du Comité spécial des armes chimiques de la présentation de son rapport et des paroles chaleureuses adressées à la présidence. Je le félicite d'avoir conclu les travaux du Comité spécial qui a considérablement intensifié ses efforts durant sa présidence. Je note que le Comité spécial poursuivra ses travaux avant la prochaine session annuelle de la Conférence. Je souhaite donc à l'Ambassadeur Morel et au Comité spécial un plein succès dans les prochaines réunions de cet organe subsidiaire. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Fan.

M. FAN (Chine) (traduit du chinois) : Il y a 40 mois, Monsieur le Président, je suis venu à Genève pour la quatrième fois en tant que chef de la délégation chinoise à la Conférence du désarmement. Je voudrais aujourd'hui informer les membres de la Conférence que le Gouvernement chinois a désigné l'Ambassadeur Hou Zhitong pour me remplacer en qualité de nouvel ambassadeur chargé des affaires de désarmement. L'Ambassadeur Hou arrivera bientôt à Genève et, en qualité de membre de la délégation chinoise à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies, il aura l'occasion de rencontrer nos collègues à la Première Commission.

(M. Fan, Chine)

La durée de mon mandat aura été brève par rapport aux années d'existence de la Conférence du désarmement. Je suis heureux de voir qu'au cours de ces années d'importants changements se sont produits dans la situation internationale, qui font apparaître une nouvelle tendance d'une portée considérable. La situation explosive qui plaçait l'Est et l'Ouest face à face, l'épée à la main, s'améliore. La confrontation fait maintenant place au dialogue. La conclusion du Traité FNI par les Etats-Unis et l'URSS ainsi que les diverses négociations sur le désarmement entre les deux principales puissances nucléaires et les deux blocs militaires ont éveillé l'espoir des peuples. Cependant, ceux-ci continuent d'être préoccupés par le fait que la course aux armements se poursuit et que de nombreuses négociations n'ont guère progressé. Le monde est loin d'être en état de paix. En conséquence, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir et de lourdes responsabilités doivent être assumées pour réaliser le désarmement en vue de sauvegarder la paix et la sécurité mondiales, dans l'intérêt du développement économique de tous les pays.

Nombre de mes collègues appartenant à diverses délégations ont exprimé des avis très contradictoires en parlant des travaux de la Conférence. Les questions de désarmement ne sont plus le monopole d'un petit nombre de grandes puissances militaires. Tous les pays grands ou petits, développés ou en développement, nucléaires ou non nucléaires, ont le droit de participer aux travaux dans ce domaine. La Conférence du désarmement comprend 40 Etats membres disposant de droits égaux. Ces mécanismes, qui sont conformes à l'évolution actuelle nous incitent à nous efforcer d'obtenir rapidement des résultats. Cependant, il est décourageant de constater que cette instance unique de négociation multilatérale sur le désarmement, telle qu'elle a été établie lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, n'a accompli aucun progrès en ce qui concerne les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement nucléaire et à l'espace. Bien que l'on ait quelque peu avancé dans les négociations intensives relatives à l'interdiction des armes chimiques, il reste encore à accomplir un progrès décisif sur les questions clés. Il convient de conserver l'élan donné aux négociations sur le désarmement et de ne relâcher en aucun cas les négociations multilatérales. Sinon, comment pourrions-nous éviter le paradoxe qui s'exprime dans l'adage chinois : "Le tonnerre fait beaucoup de bruit, mais donne peu de pluie." ?

Dans ce contexte, de nombreuses délégations ont proposé diverses suggestions, notamment sur la suite à donner aux travaux du Groupe des Sept. Depuis 1987, année où ce groupe a été réétabli afin d'examiner l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, j'ai l'honneur d'en être le président. En 1987, les membres du Groupe étaient l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, l'Ambassadeur Teja, de l'Inde, l'Ambassadeur Nazarkine, de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Meiszter, de la Hongrie, l'Ambassadeur Beesley, du Canada et l'Ambassadeur Butler, de l'Australie. Chacun des groupes des pays non alignés, des pays socialistes et des pays occidentaux y comptait deux membres qui participaient aux travaux à titre personnel. Lorsque l'Ambassadeur Beesley a quitté ses fonctions,

(M. Fan, Chine)

le Groupe des pays occidentaux a détaché l'Ambassadeur van Schaik, des Pays-Bas pour occuper son poste. Ces sept membres ne représentaient pas officiellement les divers groupes, mais ils étaient néanmoins recommandés par les diverses parties et chargés par la conférence plénière de procéder à des études sérieuses et positives sur les questions d'intérêt commun. Au cours de la session d'été de 1987, le Groupe s'est réuni sept fois et a présenté, le 24 juillet, son premier rapport (CD/WP.286), dans lequel il exposait le consensus auquel il était parvenu sur deux questions : les organes subsidiaires et le rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale. Bien que certaines délégations aient formulé en séance plénière des réserves sur ce rapport, l'avis du Groupe a servi de catalyseur pour permettre de rédiger le rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Au cours de la session de printemps de 1988, le Groupe des Sept a tenu dix réunions et a présenté son deuxième rapport le 12 avril. Nous sommes convenus de transmettre à la Conférence les idées et suggestions concernant la participation d'Etats non membres aux travaux de la Conférence, ainsi que celle d'experts scientifiques et techniques, et les relations de la Conférence avec les organisations non gouvernementales. Cependant, faute de temps, nous n'avons pu parvenir à des conclusions sur des questions telles que le Conseil consultatif du désarmement, la date, la durée et l'organisation de la session annuelle, et la composition de la Conférence. Pendant l'été de 1988, la Conférence a tenu successivement plusieurs réunions plénières officieuses au cours desquelles de nombreuses délégations ont exprimé l'espoir que le Groupe des Sept poursuivrait ses travaux. Certaines délégations ont formulé des réserves, mais toutes se sont accordées à estimer que les travaux effectués par le Groupe au cours des deux dernières années étaient utiles et ont formulé une appréciation positive à cet égard.

Parmi les divers moyens d'examiner l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, la poursuite des activités du Groupe des Sept peut apporter une contribution utile. Le Groupe socialiste a proposé une liste de questions à examiner plus avant, et le Groupe des 21 a demandé à la Conférence que le Groupe des Sept reprenne ses travaux en 1990. La délégation chinoise apprécie ces suggestions positives.

Ma participation aux travaux du Groupe m'a permis de constater que bien que chaque membre ait ses propres propositions et ses propres préférences, chacun a adopté une attitude positive en vue de rechercher au cours des débats un terrain commun d'entente en laissant de côté les points de divergence et de s'efforcer d'obtenir des résultats concrets. Le Groupe ne sert de moyen de pression sur aucune des parties, et il n'est pas nécessaire de s'occuper de ce sujet. Les débats devraient notamment porter sur la question de savoir si les membres du Groupe devraient y participer à titre personnel ou officiel, quel devrait en être le président, quels problèmes devraient être étudiés, et quel devrait être le mandat du Groupe. La Chine est prête à participer à tout moment aux travaux du Groupe.

(M. Fan, Chine)

Au moment de partir, je me sens un peu triste de quitter des collègues avec lesquels j'ai travaillé et coopéré pendant trois ans. Nous avons déjà établi et développé des relations amicales de coopération à Genève et à New York, dans les salles de conférence et ailleurs, tant à titre personnel qu'officiel. Toutefois, c'est pour moi un sujet de satisfaction de penser que je poursuivrai ma coopération avec nombre de mes collègues à Genève dans d'autres domaines de travail. A ce point de mon intervention, je voudrais exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, ainsi qu'à l'Ambassadeur Berasategui, Secrétaire général adjoint, pour le concours et l'appui précieux qu'ils m'ont apportés. Je voudrais aussi remercier tous les membres du personnel du secrétariat, ainsi que les traducteurs et les interprètes, notamment les traducteurs et interprètes chinois, qui méritent des félicitations pour le travail assidu qu'ils ont accompli.

Au cours de cet important mois d'août, marqué par une activité intense, la Conférence a enregistré sous votre direction, Monsieur le Président, des résultats remarquables. Je vous présente mes chaleureuses félicitations.

Puisse la Conférence du désarmement réaliser de nouveaux progrès. J'adresse à tous mes collègues mes meilleurs voeux de santé et de succès.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et de ses voeux à la présidence. Nous sommes tous heureux de savoir que l'Ambassadeur Fan poursuivra sa mission à Genève. Son amitié et ses conseils professionnels avisés nous manqueront certainement à la Conférence. Diplôme d'une gentillesse et d'une compétence remarquables, l'Ambassadeur Fan a occupé la présidence de la Conférence durant le mois d'ouverture de la session annuelle de 1987, une période toujours difficile puisqu'il s'agit d'organiser les travaux de la Conférence. Il l'a fait avec autorité et sagesse. Ses références aux proverbes chinois resteront dans notre mémoire comme source de bon conseil. Par ailleurs, il a aussi assumé la lourde tâche de Président du Groupe des Sept, au sein duquel il a également montré ses qualités professionnelles et de diplomate expérimenté. Il peut aussi être fier des tâches qu'il a accomplies comme représentant de la Chine à la Conférence, à laquelle il a apporté une contribution précieuse. Je suis sûr que tous les membres de la Conférence souhaitent à l'Ambassadeur Fan leurs meilleurs voeux de succès personnel et professionnel dans ses futures fonctions. Je donne maintenant la parole au président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Ambassadeur Bayart, qui présentera le rapport du Comité spécial, contenu dans le document CD/954.

M. BAYART (Mongolie) : Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois d'août, période particulièrement difficile et chargée du fait de la préparation et de l'adoption du rapport annuel de la Conférence et, à cet égard, j'aimerais vous féliciter doublement de la façon efficace et habile dont vous vous acquittez de vos lourdes responsabilités. Il m'est agréable de souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants de Sri Lanka et du Kenya et de les assurer que ma délégation

(M. Bayart, Mongolie)

continuera à coopérer avec les leurs. J'ai appris avec tristesse la nouvelle du départ prochain de l'Ambassadeur van Schaik des Pays-Bas, de l'Ambassadeur Yamada du Japon, et de l'Ambassadeur Fan de la Chine - collègues pour lesquels j'ai beaucoup d'estime. Je leur souhaite donc un plein succès dans leurs nouvelles fonctions et leur adresse mes meilleurs vœux dans leur vie privée.

(L'orateur poursuit en anglais). J'ai maintenant le plaisir de présenter à la Conférence du désarmement le rapport du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, que j'ai eu l'honneur de présider pendant la session de 1989. Ce rapport est publié sous la cote CD/954. Il rend compte, sous une forme concise, des travaux accomplis par le Comité spécial au cours de sa session de 1989 et a été adopté en totalité par le Comité à sa 17ème séance, qui s'est tenue le 24 août. Au cours de la présente session, le Comité s'est conformé au mandat qui a régi ses travaux, en principe, depuis sa création. Conformément à la décision prise au début de la présente session, le Comité a consacré le même temps à chacune des trois questions relevant de son mandat et de son programme de travail.

Je pense que les débats auxquels nous avons procédé au cours de la présente session ont permis de cristalliser davantage les positions des divers pays et de faciliter la recherche des méthodes et moyens à employer pour parvenir à notre objectif ultime - la prévention d'une course aux armements dans l'espace. De ce point de vue, le Comité spécial a accompli de nouveaux progrès vers la réalisation de son mandat. A mon avis, les débats du Comité ont été constructifs, riches de substance et de contenu, et ont ajouté de nouveaux éléments importants à la somme déjà impressionnante de propositions et d'initiatives dont il était saisi. Je voudrais souligner que de nombreuses délégations estiment qu'il existe une base solide pour intensifier le processus de négociation multilatérale visant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Selon ces délégations, une avance par étapes vers la conclusion d'accords d'ensemble, grâce à l'application d'une vaste gamme de mesures spécifiques et mutuellement acceptables, favoriserait un accroissement de la confiance et ouvrirait par là des perspectives favorables. A cet égard, plusieurs conceptions concernant des mesures de confiance ont été avancées au Comité spécial, telles que la proposition visant à élaborer un code de conduite multilatéral des Etats ayant des activités spatiales et les propositions visant à utiliser les techniques de télédétection spatiale pour surveiller le respect des accords internationaux. Pour cette seule année, on a présenté plus de dix documents de travail contenant des propositions concrètes sur les moyens à employer pour régler divers aspects des problèmes liés aux utilisations pacifiques de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans ce milieu. Je pense que cela démontre l'attachement profond des Etats membres à cette question et le vif désir qu'ils ont de maintenir l'espace - domaine qui appartient à l'humanité tout entière - exempt d'armes de toute espèce. Ces propositions sont le fruit des efforts considérables déployés collectivement par les membres du Comité et je suis certain qu'elles contribueront à leur manière à permettre d'analyser en profondeur ce problème particulièrement complexe. Le Comité a procédé à l'examen préliminaire d'un certain nombre d'entre elles.

(M. Bayart, Mongolie)

Les déclarations faites tant en plénière qu'au Comité spécial démontrent clairement que les délégations considèrent le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace comme l'une des questions prioritaires dont la Conférence du désarmement est saisie. A ce propos, il convient de noter que de nombreuses délégations ont exprimé leur impatience et leur mécontentement devant le fait qu'aucun résultat tangible n'a été atteint depuis cinq ans que cette question cruciale est examinée.

La présente session du Comité a également été marquée par les exposés d'experts de l'espace de l'Union soviétique, de la République fédérale d'Allemagne, de la France, de la République démocratique allemande et du Canada. Nombre de délégations ont estimé que la présence d'experts scientifiques et techniques avait contribué à accroître les connaissances techniques du Comité, et elles ont continué d'appuyer la création d'un groupe d'experts gouvernementaux dont les avis techniques aideraient le Comité spécial à examiner les questions dont il est saisi. Je suis heureux de signaler à la Conférence que le Comité spécial a reconnu à nouveau l'importance et l'urgence qu'il y avait de prévenir une course aux armements et qu'il s'est déclaré prêt à contribuer à cet objectif commun. Il est recommandé que la Conférence du désarmement rétablisse le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au début de 1990, en le dotant d'un mandat adéquat.

Le rapport que je présente aujourd'hui est le résultat de consultations prolongées et parfois assez délicates. Je suis profondément reconnaissant à tous les membres du Comité pour l'esprit de compromis et la souplesse dont ils ont fait preuve et qui nous ont permis d'adopter le rapport presque en temps voulu, assurant ainsi la continuité des travaux du Comité. Je voudrais recommander à la Conférence d'approuver ce rapport. Parallèlement, j'aimerais exprimer, de même que mes prédécesseurs, l'espoir que, l'année prochaine, le Comité sera en mesure d'entreprendre des travaux plus substantiels sur les importantes questions dont il est saisi. J'ai le sentiment que l'on doit et que l'on peut faire davantage pour empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude aux coordonnateurs des divers groupes, ainsi qu'à la Chine, pour l'appui important qu'ils ont apporté à nos travaux. Je voudrais également présenter mes sincères remerciements à M. Vladimir Bogomolov, Secrétaire du Comité, et à tous les autres membres du personnel du secrétariat, ainsi qu'aux interprètes et à tous ceux qui nous ont aidés directement ou indirectement et qui nous ont assuré toutes les conditions nécessaires à nos travaux.

Je terminerai, si vous me le permettez, sur une note personnelle. Cette année marque la deuxième fois que je préside le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et c'est là véritablement un honneur et un privilège tout à fait particuliers pour mon pays et pour moi-même.

Le PRESIDENT : Je remercie le président du Comité spécial de la présentation de son rapport et des paroles aimables adressées à la présidence. Je tiens à le féliciter pour la conclusion des travaux sur un point de l'ordre du jour qui est particulièrement important et délicat. Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée, M. Young Woo Park.

M. YOUNG WOO PARK (République de Corée) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois d'août et vous souhaiter plein succès pour mener à bien nos travaux, cette année. Ma délégation est heureuse de constater que, cette année encore, la République de Corée a été invitée à participer en tant qu'Etat non membre de la Conférence non seulement aux séances plénières, mais également aux travaux de deux organes subsidiaires, le Comité spécial des armes chimiques et le Comité spécial sur le Programme global de désarmement. Cette extension de notre participation aux travaux de la Conférence reflète l'intérêt positif que mon gouvernement porte aux négociations multilatérales relatives au désarmement qui se déroulent sous l'égide des Nations Unies. Ma délégation souhaite également remercier en particulier l'Ambassadeur Miljan Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, et ses collaborateurs pour l'assistance inestimable qu'ils ont apportée en prenant les dispositions nécessaires.

De nombreux faits nouveaux encourageants sont intervenus l'an dernier. Le Traité FNI signé par les Etats-Unis et l'Union soviétique est entré en vigueur et les hostilités interminables dans la région du Golfe ont marqué une pause. En Asie et dans d'autres régions, on relève des signes laissant espérer une résolution des problèmes complexes.

De toute évidence, cette évolution est due à l'ouverture grandissante et au climat de coopération qui règne dans la communauté internationale. Dans ce sens, les XXIVèmes Jeux olympiques qui se sont déroulés à Séoul l'an dernier, réunissant 160 pays - chiffre record - dans une atmosphère d'amitié, d'harmonie et de paix, constituaient l'un des grands événements internationaux. Etant donné que le beau temps qui caractérise les relations internationales persiste cette année et s'étend maintenant à presque toute la planète, on envisage l'avenir avec un optimisme renouvelé.

Dans cette perspective, on attend beaucoup des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction de leurs armes stratégiques, dont la onzième série s'est achevée en août de cette année. Les négociations en cours relatives aux forces armées classiques en Europe, qui suscitent de grands espoirs, constituent un autre champ d'intérêt. Ma délégation souhaite s'associer à ceux qui espèrent sincèrement que les négociations déboucheront sur des résultats fructueux propres à assurer l'équilibre et la stabilité souhaités de part et d'autre.

La Conférence sur l'interdiction des armes chimiques qui s'est tenue à Paris en janvier dernier a constitué un événement opportun et de la plus haute importance. La Déclaration finale adoptée par consensus témoigne de son succès. La Conférence a fourni une occasion précieuse de confirmer l'intérêt du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé le 17 juin 1925 à Genève, et de mettre à nouveau l'accent sur les obligations instituées par cet instrument et les engagements dont il fait état.

(M. Young Woo Park, République de Corée)

Le soutien sans équivoque accordé à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général montre bien que la communauté internationale est davantage consciente du rôle indispensable qu'elle doit jouer pour protéger l'humanité de la menace créée par ces armes terribles. Mon pays se félicite vivement d'avoir participé à cette initiative mondiale et d'avoir été en mesure d'y apporter des contributions constructives. L'adhésion de mon pays au Protocole de Genève de 1925 vient encore élargir la base d'une interdiction universelle des armes chimiques.

Dans son intervention à la Conférence de Paris à laquelle il participait, le ministre des affaires étrangères de la République de Corée, S.E. Choi Ho-Joong, a exprimé clairement la position de mon pays à l'égard des armes chimiques. Il a déclaré que "la République de Corée n'avait jamais possédé aucun type d'armes chimiques et n'en a pas à sa disposition. Nous n'envisageons pas non plus de mettre au point, de fabriquer ou de stocker ces armes à l'avenir. Nous sommes catégoriquement opposés au maintien d'armes chimiques dans la péninsule coréenne". Le ministre a ensuite proposé que la Corée du Sud et la Corée du Nord renoncent de concert aux armes chimiques en tant qu'instrument de conflit armé, dans l'objectif de libérer l'ensemble du peuple coréen, tant au Sud et qu'au Nord, du danger que constituent ces armes meurtrières.

Ma délégation est impressionnée par les efforts soutenus qui ont été déployés sous la direction compétente et zélée de l'Ambassadeur Pierre Morel, de la France, pour hâter le rythme des négociations relatives à une convention sur les armes chimiques. Nous souhaitons exprimer à l'Ambassadeur Morel notre profonde satisfaction à l'égard des dispositions judicieuses qu'il a prises pour que les Etats qui participent à la Conférence du désarmement sans en être membres soient informés de l'évolution des négociations.

Dans la mesure où la compréhension et la coopération de l'industrie chimique civile sont indispensables si l'on veut qu'une convention sur les armes chimiques soit efficace et vérifiable, il est encourageant de constater que des représentants de l'industrie chimique ont participé à la seconde partie de la session. La Conférence sur les armes chimiques qui réunira gouvernements et industrie à Canberra en septembre de cette année représente une évolution importante à cet égard. Ma délégation apprécie hautement l'invitation que le Gouvernement australien a adressée à mon pays et prévoit de participer à cette Conférence. Nous espérons que l'élan impulsé par les efforts soutenus qui ont été entrepris et les autres faits nouveaux pertinents intervenus cette année contribueront de façon positive à la conclusion à brève échéance des négociations relatives à une convention sur les armes chimiques.

Dans le cadre du Programme global de désarmement, le dévouement et l'assiduité dont ont fait preuve les Etats participants au cours de l'élaboration du Programme méritent nos éloges. Nous espérons sincèrement que l'Ambassadeur Alfonso García Robles se rétablira promptement, afin que les travaux puissent continuer de bénéficier de son savoir, de son expérience et de son dévouement. Le Programme proprement dit, qui englobe toute une série de questions et de démarches différentes, reflète la réalité du monde riche d'intérêts et de perceptions divergents. De l'avis de ma délégation,

(M. Young Woo Park, République de Corée)

les progrès que le Comité sur le Programme global de désarmement réalisera au fil de ses travaux dépendront largement des efforts entrepris pour faire davantage coïncider les objectifs idéaux prévus avec les réalités auxquelles nous sommes confrontés.

La question des zones exemptes d'armes nucléaires nous intéresse particulièrement. Les situations concernant la sécurité variant d'une région à l'autre, il n'est pas facile de donner à ce concept une application universelle. Ma délégation estime qu'une telle démarche exige une consultation et une coopération suivies entre les parties intéressées. Nous partageons l'opinion communément admise selon laquelle, tout en tenant dûment compte des particularités régionales, le concours des pays membres qui forment la région est une condition préalable si l'on veut que cette démarche soit jugée défendable et viable.

En septembre de cette année aura lieu la troisième Conférence d'examen du Traité sur le fond des mers. La quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération devrait se tenir l'an prochain. La République de Corée, qui est partie au TNP depuis 1975, a fidèlement respecté les dispositions contenues dans cet instrument et continuera d'honorer les engagements qu'elle a pris concernant la non-prolifération. Ma délégation souhaite lancer un appel aux pays qui n'ont pas encore adhéré au TNP pour qu'ils le fassent à brève échéance et acceptent les mesures de garanties de l'AIEA. Nous estimons qu'il est également essentiel d'appliquer sans discrimination des garanties aux installations nucléaires aussi bien des Etats dotés d'armes nucléaires que de ceux qui n'en ont pas, si l'on veut renforcer la confiance de la communauté internationale à l'égard du régime du TNP. En ce qui concerne la troisième Conférence d'examen du Traité sur le fond des mers, le Comité préparatoire a tenu sa 3ème séance en avril pour organiser les travaux de la Conférence. La réunion officielle qui a eu lieu en juillet dernier a constitué un exercice utile qui a permis d'examiner des questions telles que le champ d'application du Traité et les moyens de vérification efficaces qui tiennent compte de l'évolution pertinente des techniques. Nous espérons que la Conférence de septembre prochain procédera à un examen approfondi de ces questions.

Pour ce qui est de la question d'un désarmement concernant la péninsule coréenne, ma délégation note avec un profond regret que, malgré les faits nouveaux récents survenus à l'échelon international qui vont dans le sens d'une ouverture et d'une réconciliation, la tension demeure vive entre le Sud et le Nord de la Corée et que l'on n'a guère réduit la méfiance et la suspicion qui règnent entre les deux moitiés divisées. La restauration de la confiance de part et d'autre est donc une question hautement prioritaire, dans la mesure où elle est capitale pour consolider la sécurité et la paix dans la péninsule coréenne. C'est pour cette raison que mon gouvernement n'a cessé d'insister sur l'importance de promouvoir le dialogue et les échanges entre les deux parties de la Corée afin d'établir la confiance réciproque, qui est la première et la plus importante condition préalable à toute négociation sérieuse en matière de désarmement. Les arrangements de sécurité que mon pays a conclus avec notre allié ne sont pas différents des alliances militaires qui existent dans d'autres régions du monde. Le temps a démontré l'extrême

(M. Young Woo Park, République de Corée)

efficacité de ces arrangements, puisqu'ils ont constitué une dissuasion réaliste à l'égard d'une reprise des hostilités dans la péninsule coréenne depuis la guerre de Corée de 1950-1953 et ont contribué à maintenir la paix et la stabilité dans notre région.

En conclusion, une démarche assidue et par étapes associée à des efforts résolus et concertés constitue une garantie de voir se réaliser l'objectif final d'un désarmement général et complet. Ma délégation espère sincèrement que l'atmosphère actuelle caractérisée par la souplesse et la coopération se poursuivra, produisant des résultats utiles qui permettront aux travaux de la Conférence du désarmement de progresser.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne la parole au représentant du Mexique, Mme Carvalho, qui présentera, au nom du président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement, le rapport du Comité spécial, contenu dans le document CD/955.

Mme CARVALHO (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer nos plus vives félicitations pour la façon dont vous avez su conduire les travaux de la Conférence du désarmement pendant le mois d'août. Parallèlement, je voudrais témoigner notre gratitude à l'Ambassadeur Bayart pour la contribution qu'il a apportée à la Conférence en sa qualité de président pendant le mois de juillet.

Au nom de l'Ambassadeur García Robles, je sou mets à l'examen de la Conférence le rapport final du Comité spécial sur le Programme global de désarmement, publié sous la cote CD/955, qui a été approuvé par ce Comité à la séance du 24 août dernier.

Malgré les nombreuses réunions du Comité et de ses groupes de contact, ainsi que les consultations bilatérales, les progrès accomplis par rapport à la session de 1988 sont peu importants. Cette situation ne saurait être imputée à un manque d'ardeur de la part de la grande majorité des délégations participantes; elle est due à la position adoptée par une ou deux délégations qui, année après année, freinent le cours des négociations. Dans la mesure où ces délégations ne sont pas disposées à assumer leurs engagements, les efforts restent vains, ce qui entraîne chez tous un sentiment de frustration et de lassitude.

Si illusoire que paraisse à certains la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, cet objectif continue d'être le désir ardent de l'humanité, et c'est pour cette raison que mon pays continuera, comme il l'a fait jusqu'à présent, de le poursuivre inlassablement et d'appeler constamment à réaliser cette noble tâche.

Notre délégation ne doute pas que l'évolution positive des relations internationales éveille de nouvelles idées et permette de reconsidérer les positions afin que nos efforts soient couronnés de succès.

(Mme Carvalho, Mexique)

Dans ces conditions, le Président du Comité spécial recommande à la Conférence du désarmement d'observer une période de réflexion avant de rétablir cet organe dans un proche avenir, comme il est indiqué dans les conclusions du rapport. Nous entendons par là que le Comité reprendrait ses travaux lorsque la grande majorité des membres de la Conférence estimera qu'il est indispensable que nous poursuivions nos objectifs.

L'Ambassadeur Garciá Robles m'a demandé d'exprimer sa plus profonde gratitude aux coordonnateurs infatigables des groupes de travail : MM. Finaud, de la France, Palihakkara, de Sri Lanka, Grossi, de l'Argentine, Sood, de l'Inde, ainsi qu'à Mme Saif, du Pérou, et à MM. Karem, de l'Egypte et Aas, de la Norvège. Notre reconnaissance va également à tout le personnel du secrétariat, une mention particulière étant décernée à notre Secrétaire, M. Gerardi et à son assistante, Mlle Gibson, pour la grande compétence avec laquelle ils se sont acquittés de leurs fonctions.

Le PRESIDENT : Je remercie la représentante du Mexique de sa présentation du rapport du Comité spécial sur le programme global de désarmement au nom de son président ainsi que des paroles aimables à l'adresse de la présidence. Je prie Mme Carvalho de transmettre au président du Comité spécial, l'Ambassadeur García Robles, notre reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés en conduisant les travaux du Comité spécial. Je la prie également de lui transmettre, au nom de ses collègues à la Conférence, nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste. Y a-t-il des délégations qui souhaiteraient intervenir ? Je donne la parole à M. l'Ambassadeur Friedersdorf des Etats-Unis.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais dire notre appréciation au Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Pierre Morel, et aux présidents des cinq groupes de travail pour l'excellent travail qu'ils ont accompli cette année. Le rapport dont est saisi aujourd'hui la Conférence du désarmement reflète les progrès réalisés cette année dans les nombreuses parties qui ont été ajoutées au texte du projet de traité à l'appendice I, ainsi que dans les nombreux éléments utiles qui ont été incorporés à l'appendice II.

Le texte du projet de convention figurant dans l'appendice I a été renforcé par deux annexes - l'une sur la confidentialité et l'autre sur les produits chimiques -, par de nouveaux articles sur la ratification, l'adhésion et l'entrée en vigueur, et par de nouveaux éléments sur les activités de la Commission préparatoire. En outre, une solution a été apportée à certaines questions des articles VIII et IX concernant l'organisation et les procédures de clarification à l'égard des préoccupations des Etats parties.

L'appendice II de notre rapport reflète les résultats des nombreuses discussions prolongées et intensives sur des questions très difficiles et importantes, qui ont exigé un exercice délicat d'équilibre entre le souci de sécurité et les préoccupations politiques de tous les pays participant aux négociations. Les débats sur la composition et les fonctions du Conseil exécutif se poursuivent depuis plusieurs années. Toutefois, cette année,

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

à la suite de consultations intensives, le Président a pu résumer à l'appendice II les diverses propositions concernant le Conseil exécutif afin d'aider à orienter nos débats futurs sur ce sujet. Pour ce qui est des inspections par mise en demeure, le Président a accompli un effort réellement louable en vue de parvenir à un consensus sur le principe d'inspections obligatoires à court délai de préavis. Cependant, les délégations ne sont pas encore pleinement d'accord. Des difficultés persistent quant aux moyens de protéger des installations militaires et civiles sensibles ne fabriquant pas d'armes chimiques, et de donner en même temps satisfaction à l'égard du respect de la Convention. Les travaux du Président sur les inspections par mise en demeure, qui se retrouvent à l'appendice II, reflètent à la fois les progrès qui ont été accomplis et les difficultés qui demeurent; ces travaux, ainsi que ceux qui ont été déjà faits sur le sujet, constitueront une bonne base pour les discussions à venir.

Nous sommes profondément conscients de la nécessité d'éliminer au plus vite les armes chimiques de la face du globe. C'est là une question de sécurité pour tous les pays. Dans le monde actuel, la sécurité contre les attaques chimiques revêt une multiplicité de formes. Durant la période de dix ans consécutive à l'entrée en vigueur de la Convention, il se produira une transition entre cette sécurité polymorphe et celle qui est fondée sur la Convention. Plusieurs pays se sont déclarés préoccupés par les moyens de garantir la sécurité durant cette période, alors que des armes chimiques - bien qu'en quantité décroissante - resteront encore dans les arsenaux nationaux. Parmi les questions examinées à la Conférence du désarmement, nombre d'entre elles ont porté sur la sécurité durant la période de transition - sous de multiples aspects interdépendants : ordre de destruction, réserves, assistance et protection en cas d'emploi d'armes chimiques, mesures visant à décourager le non-respect, incitations destinées à tous les Etats capables de fabriquer des armes chimiques pour qu'ils adhèrent à la Convention. Je crois que nous pouvons, et que nous devons trouver des arrangements, compatibles avec les objectifs de la Convention, qui dissiperont les inquiétudes de tous les Etats. Etant donné la complexité du facteur sécurité, plusieurs dispositions différentes pourront être nécessaires pour mettre fin à toutes les préoccupations.

La délégation des Etats-Unis espère qu'à la reprise de nos travaux, durant l'intersession puis en 1990, un surcroît d'attention sera accordé à ces questions interdépendantes de sécurité, et que des moyens seront trouvés pour dissiper toutes les inquiétudes. Il est important de résoudre ces problèmes pour pouvoir parvenir à la nécessaire universalité de la Convention.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Etats-Unis pour sa déclaration.

J'aimerais vous informer maintenant de l'état des travaux concernant le projet de rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies. Avec la présentation aujourd'hui des rapports des comités spéciaux sur les points 4, 5 et 8 de l'ordre du jour, les travaux des organes subsidiaires sont terminés. Je soumettrai à la Conférence, pour adoption, les trois rapports à la dernière séance plénière qui se tiendra jeudi prochain,

avant que nous prenions une décision sur le rapport annuel à l'Assemblée générale. J'invite les délégations qui aimeraient prendre la parole sur ces trois rapports, soit avant soit après leur adoption, à s'inscrire sur la liste des orateurs. Comme je l'ai déjà annoncé à notre dernière séance plénière, il y a encore une question à régler, à laquelle il faudra trouver une solution entre aujourd'hui et demain. Puisqu'il n'est pas possible de faire circuler un seul document contenant le projet de rapport annuel, j'ai demandé au secrétariat de prendre de nouveaux arrangements pour la présentation du projet qui sera examiné en seconde lecture en séance officieuse, avant la dernière plénière. Pour la seconde lecture des parties techniques et des paragraphes de fond sur les points 1, 2, 3 et 7 de l'ordre du jour, nous aurons la documentation suivante : le document de travail CD/WP.370 concernant les parties techniques, le document CD/WP.370/Add.1 qui présente des additions et corrections faites après la première lecture des parties techniques, et aussi les documents de travail CD/WP.371 à 374 dans leur seconde révision. Vous vous rappellerez que les textes anglais de ces documents contenant les paragraphes de fond ont été distribués en première révision à la séance plénière qui s'est tenue jeudi dernier. Bien sûr, la seconde révision des documents de travail sera mise en circulation dans toutes les langues officielles de la Conférence.

Les nouveaux documents, c'est-à-dire, CD/WP.370/Add.1 et CD/WP.371 à 374/Rev.2 seront distribués à partir de demain 15 heures dans les casiers des délégations. Les textes en anglais seront disponibles plus tôt, à partir de 11 heures afin de donner aux délégations le temps d'examiner ces textes avant la seconde lecture. Comme vous le savez, le secrétariat devrait aussi préparer un index des comptes rendus, par pays et par sujet, pour la session annuelle de 1989. J'ai été informé que le projet d'index sera mis en circulation le mercredi 6 septembre et que le secrétariat recevra les corrections des délégations jusqu'au 15 septembre à midi, avant que le texte définitif soit incorporé aux annexes du rapport annuel.

Permettez-moi maintenant de vous proposer la méthode de travail que nous suivrons jeudi prochain. La séance officieuse pour la seconde lecture du projet de rapport annuel commencera à 11 heures, immédiatement après, la Conférence se réunira en séance plénière pour adopter les rapports des comités spéciaux et le rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je serais reconnaissant aux délégations qui souhaiteraient prendre la parole à la séance plénière de jeudi de s'inscrire au secrétariat, en indiquant en même temps si elles désirent faire leurs déclarations avant ou après l'adoption de notre rapport annuel.

Je n'ai pas d'autres questions à examiner aujourd'hui.

La Conférence se réunira en séance officieuse le jeudi 31 août à 11 heures et tiendra sa dernière séance plénière de l'année 1989 immédiatement après la séance officieuse.

La séance est levée à 11 h 50.

---